



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 juillet 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014
201407-171 1.1

Madame la conseillère Monique Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 10.1 et 10.2 lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 9 juillet 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Ajout d'éclairage dans la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Broadway et Laurendeau, plus spécifiquement entre les immeubles des 301-303 et 313-315, avenue Broadway

4.2 Nomination de monsieur John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2014 au 30 novembre 2014

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Second projet – Règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage

"Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6

- 5.2 Adoption – Règlement 712-14 - Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »
- 5.3 Adoption – Règlement 765-2 – Règlement modifiant le règlement 765 – Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux – afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse et de retirer les dispositions relatives à la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec
- 5.5 Avis de motion – Règlement pour régir la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Montréal
- 5.6 Adoption - Règlement 738-4 – Règlement modifiant le règlement 738 – Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification
- 5.7 Avis de motion – Modification au règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements – afin de modifier le zonage pour autoriser la classe d'usages « commerce lourd » dans la zone 13
- 5.8 Premier projet – Règlement 713-96 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages « commerce lourd » à la zone 13

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Construction Manorex (2010) inc. pour le projet TP-ST 2014-08 – Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel – 45 530,07 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de la cuisine collective À toute vapeur

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Avis de motion – modifications au règlement 713 – règlement de zonage et ses amendements afin de retirer la classe d'usage bifamiliale isolée et en rangée, la classe multifamiliale isolée de 3 à 6 logements et la classe multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements de la zone numéro 21 et modifier les classes d'usage « Multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » et « Multifamiliale isolée de 7 logements et plus » afin de préciser pour ces classes d'usages que l'accès aux logements se fait à partir d'une entrée commune
- 10.2 Avis de motion – modifications au règlement 644 - Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture de certains parcs

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2014 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

201407-172 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201407-173 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 9 juillet 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

AJOUT D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUELLE SITUÉE AU NORD DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU, PLUS SPÉCIFIQUEMENT ENTRE LES IMMEUBLES DES 301-303 ET 313-315, AVENUE BROADWAY

201407-174 4.1

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 9 juin 2014, il a été convenu qu'un éclairage est souhaitable dans la ruelle près du Pétro T;

Considérant les conclusions de l'analyse présentée par monsieur Éric Dancause;

Considérant que les membres présents à la Commission de circulation ont recommandé à l'unanimité d'ajouter cet éclairage.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage dans la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Broadway et Laurendeau, et plus spécifiquement entre les immeubles ayant les numéros civiques 301-303 et 313-315, avenue Broadway.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2014 AU 30 NOVEMBRE 2014

201407-175 4.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2014;

De désigner monsieur John Judd à titre de signataire des chèques et autres effets négociables, hormis des obligations, pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1,2, ET 6

201407-176

5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 9 juillet 2014 sur le projet de règlement 713-95 – règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la LOCATION ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "MARCHÉS DE BRIC-À-BRAC" ET "MARCHÉ PUBLIC"

201407-177

5.2

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 9 juillet 2014 sur le projet de règlement 712-14 – règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'ajouter les définitions "marchés de bric-à-brac" et "marché public";

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet modifiant le règlement 712 - Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 765-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN D'AJOUTER UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU PLUVIALE ET DE FIXER LE DÉBIT RELÂCHÉ MAXIMUM POUR CE BASSIN

201407-178

5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 765-2 - Règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux - afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE ET DE RETIRER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201407-179

5.4

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse et de retirer les dispositions relatives à la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR RÉGIR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

201407-180

5.5

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement pour régir la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Montréal.

ADOPTION - RÈGLEMENT 738-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX, AFIN D'ABROGER LES ARTICLES 13.1, 13.2 ET 13.3 POUR LES REMPLACER PAR LA NOTION D'ANIMAUX DANGEREUX ET DE MODIFIER TOUT AUTRE ARTICLE AFIN DE TENIR COMPTE DE CETTE MODIFICATION

201407-181

5.6

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 738-4 - Règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE POUR AUTORISER LA CLASSE D'USAGES "COMMERCE LOURD" DANS LA ZONE 13

201407-182

5.7

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement 713-96 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages "commerce lourd" à la zone 13.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-96 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES "COMMERCE LOURD" À LA ZONE 13

201407-183

5.8

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-96 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages "commerce lourd" à la zone 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À CONSTRUCTION MANOREX (2010) INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-08 - RÉHABILITATION DES MURS DE L'ENTREPÔT À SEL - 45 530,07 \$, TAXES INCLUSES

201407-184

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-08 - Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel;

Considérant que cinq entrepreneurs ont été invités;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission, soit:

- Construction Manorex (2010) inc., 45 530,07 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte l'enveloppe budgétaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-08 - Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel à Construction Manorex (2010) inc., pour un montant de 45 530,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201407-185

7.1

Considérant que la résolution 201404-118 autorisait l'embauche de deux employés cols blancs, un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, afin d'appuyer temporairement l'administration municipale pour un maximum hebdomadaire total de 42 heures,;

Considérant que des contraintes en lien avec la convention collective des employés cols blancs n'ont pas permis de pourvoir ces deux postes;

Considérant qu'il y aurait plutôt lieu de :

- créer deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et des loisirs à la direction des communications, de la culture et de la communauté, et de nommer mesdames Carole Saucier ainsi que Julie Papillon à ces postes et d'abolir les deux postes d'agent de bureau de cette direction,
- procéder à l'embauche d'un employé col blanc au poste de technicien en ressources humaines afin d'appuyer temporairement l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à raison de 3 jours par semaine;

Considérant que la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville est nécessaire à cet effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier le plan d'effectifs de la Ville afin:

- D'abolir les deux postes postes d'agent de bureau à la direction des communications, de la culture et de la communauté (groupe 5);
- De créer deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et des loisirs à cette direction (groupe 6);
- Nommer mesdames Carole Saucier et Julie Papillon aux postes créer ci-dessus;

D'autoriser l'embauche d'un employé col blanc au poste de technicien(ne) en ressources humaines (groupe 9) afin d'appuyer temporairement l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à raison de 3 jours par semaine;

D'autoriser le transfert budgétaire nécessaire à ces modifications;

Le tout conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON DE LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

201407-186 8.1

Considérant que la Cuisine collective À toute vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre Ville, soit par des ateliers de cuisine collective, ou par le dépannage alimentaire;

Considérant que Cuisine collective À toute vapeur demande à la Ville un soutien financier pour pouvoir continuer d'aider les citoyens dans le besoin.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à Cuisine collective À toute vapeur pour que l'organisme puisse aider les familles de Montréal-Est dans le besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS – AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE BIFAMILIALE ISOLÉE ET EN RANGÉE, LA CLASSE MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS ET LA CLASSE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS DE LA ZONE NUMÉRO 21 ET MODIFIER LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » AFIN DE PRÉCISER POUR CES CLASSES D'USAGES QUE L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SE FAIT À PARTIR D'UNE ENTRÉE COMMUNE

201407-187 10.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements – afin de retirer la classe d'usage bifamiliale isolée et en rangée, la classe multifamiliale isolée de 3 à 6 logements et la classe multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements de la zone numéro 21 et modifier les classes d'usage « Multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » et « Multifamiliale isolée de 7 logements et plus » afin de préciser pour ces classes d'usages que l'accès aux logements se fait à partir d'une entrée commune.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 644 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE DE CERTAINS PARCS

201407-188 10.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 644 - Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture de certains parcs.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201407-189

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
